

Compte-rendu de la réunion de CE région Centre du 9 février 2017

-
- **Approbation du PV de la réunion ordinaire du mois de janvier**
 - **Intervention de M. Gausseran directeur opérationnel et marché des affaires :**

Mois de janvier très difficile : - 1,06% soit - 300000€ sur le budget de région.
Le mois de février commencent mieux avec des tendances supérieures à l'évolution du CA au national.

Début d'un «chantier» sur le secteur non-alimentaire : une nouvelle matrice vient d'être créée pour adapter au mieux l'assortiment à la situation du marché dans chaque magasin. Les nouvelles implantions seront effectives vers le mois de septembre.
Rappel de l'importance de baisser les stocks du non alimentaire dans les magasins.

- **Infos du président M. Lomet :**

- intervention pour une meilleure équité des notes de frais entre les différentes organisations syndicales et rappel de l'importance de revoir le règlement intérieur à ce sujet.
- pour les salariés utilisant un véhicule de fonction, il est rappelé que l'employeur a désormais l'obligation de dénoncer les contrevenants au code de la route ce qui entraînera, pour les salariés concernés, le paiement de l'amende comme avant, mais aussi aux retraits de points.

- **Point sur la modulation du temps de travail :**

Certaines difficultés de mise en place apparaissent dans certains magasins, conséquences d'une impréparation en amont (semaines de CP non calées, définition des semaines hautes ou basses...)

Consultation des membres du CE : la CFDT vote contre comme les autres organisations syndicales hormis la CFE/CGC.

- **Journée de solidarité 2017 :**

Une formation est prévue à Nouan-le-Fuzelier pour chaque RRC et directeurs de magasins sur l'accueil clientèle, les relations humaines, le management équipe...

➤ **Point sur la création du BDES pour tous les documents liés à l'exercice syndical au sein du CE**

➤ **Traveldoo :**

Traveldoo remplacera Ulysse dès le 14 février.

➤ **Rappel des règles de remise des médailles :**

Faire une demande, pour les salariés concernés, avant le 15 juin impérativement. Les gratifications seront versées au mois de janvier prochain.

➤ **Présentation du nouvel expert comptable du CE :**

Les membres du CE avaient décidé au mois de janvier, de choisir un nouveau cabinet comptable pour l'exercice 2017.

➤ **Activités de la commission loisirs**

Afin que nous puissions servir et satisfaire au mieux l'ensemble des salariés de notre comité d'établissement, n'hésitez pas à solliciter votre équipe CFDT. Nous nous tenons à votre entière disposition.

Réunion préparatoire aux désignations CHSCT : 7 mars 2017
Prochaine réunion CE le 17 mars 2017

Vos délégués CFDT



web

<http://www.cfdtcarrefourmarket.fr>

ou sur

<https://www.facebook.com/cfdtcarrefourmarket>